

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

**Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 018-124/13/CC

**■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention globale FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 mesure 1. Reprogrammation, Déprogrammation, Attribution de subventions
DES 13/9524/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de six ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbain de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à Marseille Provence Métropole l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 9 874 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 19 749 982 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 73 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 7 371 500 euros (75% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 17 182 267 euros.

C'est à ce titre que trois porteurs de projet ont déposé à la Direction Europe et Subventions un dossier de demande de subvention FEDER. Il s'agit de :

- n°42600 association Voiture & Co pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Soutien des actions 2012 de la plateforme de mobilité, Bouger vers l'emploi, du territoire MPM Ouest » ; demande de subvention FEDER de 145 100 euros sur une dépense éligible de 290 203,50 euros TTC.

**Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

- n°42847 association Centre Social Les Musardises pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Des passeurs d'information au service » de la cohésion sociale et territoriale du quartier Ruisseau Mirabeau - actions 2012-2013 » ; demande de subvention FEDER de 93 913 euros sur une dépense éligible de 229 925 euros TTC.
- n°42893 association Le Cabanon des minots pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Création d'une micro-crèche dans le 16^{ème} arr. de Marseille » ; demande de subvention FEDER de 186 000 euros sur une dépense éligible de 380 025,39 euros TTC.

De plus, deux associations ont demandé par courrier respectivement des 14 décembre 2012 et 21 janvier 2013, la reprogrammation de leur opération pour respectivement prolongation des délais de réalisation et modification des postes de dépenses sans modification de l'aide votée. Il s'agit de :

- n°40455 : association ID Méditerranée pour l'opération « Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité du centre-ville de Marseille au service du développement économique et de la GUP » : l'aide FEDER de 49 789 euros sur une dépense éligible de 127 418 euros TTC a été votée en Conseil de communauté du 14 décembre 2012.
- n°41794 : association IEF pour l'opération « Plateforme Emploi, médiations et diversité – actions 2012-2013 » : l'aide FEDER de 107 400 euros sur une dépense éligible de 214 800 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 14 décembre 2012.

Enfin, le Conseil de communauté du 29 juin 2012 a voté une aide FEDER de 211 287 euros sur une dépense éligible de 422 574 euros TTC à l'association MP2013 pour la réalisation du projet « Quartiers créatifs – programme 7 – jardins possibles – quartier Gd St Barthélémy dans le 14^{ème} arr. de Marseille ».

Or, suite à plusieurs articles de presse mentionnant un désengagement de plusieurs associations d'habitant sur le projet, une réunion a été organisée à MPM le 14 janvier 2013 ; réunion qui a permis à chaque partie, habitants, artistes, association MP2013 et aux partenaires financiers (GIP GPV, GIP Politique de la Ville, PDEC, MPM) de s'exprimer. Par courriels du 31 janvier 2013, les associations d'habitant ont confirmé leur désengagement définitif du projet. Le projet n'étant plus participatif, il ne répond plus à la stratégie fixée par MPM sur les projets « Quartiers créatifs », il est donc proposé de le déprogrammer.

Suite au comité technique de programmation MPM FEDER / FSE du 13 février 2013 et du comité Elus Europe du 11 mars 2013, a été donné :

- 1) un avis favorable à la reprogrammation des opérations suivantes :
 - n°40455 : association ID Méditerranée, opération « Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité du centre-ville de Marseille au service du développement économique et de la GUP » pour prolongation des délais de réalisation de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013.
 - n°41794 : association IEF, l'opération « Plateforme Emploi, médiations et diversité – actions 2012-2013 » pour modification des postes de dépenses sans modification de l'aide votée.
- 2) un avis favorable à la déprogrammation de l'opération suivante :
 - n°41402 : association MP2013 « Quartiers créatifs – programme 7 – jardins possibles – quartier Gd St Barthélémy dans le 14^{ème} arr. de Marseille »
- 3) un avis favorable à l'attribution des aides FEDER suivantes :
 - 128 270 euros sur une dépense éligible de 281 037,45 euros TTC à l'association Voiture & Co pour le projet « Soutien des actions 2012 de la plateforme de mobilité, Bouger vers l'emploi, du territoire MPM Ouest » n°42600 ;
 - 87 586 euros sur une dépense éligible de 175 172 euros TTC à l'association Centre Social Les Musardises pour le projet « Des passeurs d'information au service » de la cohésion sociale et territoriale du quartier Ruisseau Mirabeau - actions 2012-2013 » n°42847 ;
 - 186 000 euros sur une dépense éligible de 380 025,39 euros TTC à l'association Le Cabanon des minots pour le projet « Création d'une micro-crèche dans le 16^{ème} arr. de Marseille » n°42893.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 16 février 2012 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- Les demandes d'avenants aux conventions attributives présentées par les bénéficiaires ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 13 février 2013 ;
- Le comité Elus Europe du 11 mars 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet Marseille Provence Métropole « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 128 270 euros sur une dépense éligible de 281 037,45 euros TTC à l'association Voiture & Co pour le projet « Soutien des actions 2012 de la plateforme de mobilité, Bouger vers l'emploi, du territoire MPM Ouest » n°42600 ;
- 87 586 euros sur une dépense éligible de 175 172 euros TTC à l'association Centre Social Les Musardises pour le projet « Des passeurs d'information au service » de la cohésion sociale et territoriale du quartier Ruisseau Mirabeau - actions 2012-2013» n°42847 ;
- 186 000 euros sur une dépense éligible de 380 025,39 euros TTC à l'association Le Cabanon des minots pour le projet « Création d'une micro-crèche dans le 16^{ème} arr. de Marseille » n°42893.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique B340 - Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et Nature 2042 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – Opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

Article 3 :

Sont approuvées les reprogrammations et les avenants qui en découlent pour les opérations suivantes :

- n°40455 : association ID Méditerranée, opération « Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité du centre-ville de Marseille au service du développement économique et de la GUP » pour prolongation des délais de réalisation de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013,
- n°41794 : association IEF, l'opération « Plateforme Emploi, médiations et diversité – actions 2012-2013 » pour modification des postes de dépenses sans modification de l'aide votée.

Article 4 :

Est approuvé la déprogrammation de l'opération suivante :

- n°41402 : association MP2013 « Quartiers créatifs – programme 7 – jardins possibles – quartier Gd St Barthélémy dans le 14^{ème} arr. de Marseille »

dont l'aide FEDER de 211 287 euros a été votée lors du Conseil de communauté du 29 juin 2012.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FEDER afférents à ces dossiers.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI